

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°002/AAR/DIR/INT/SA/DAG/SD/AM/SM/AM/17

POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE TRANSPORTS EN ZONE RURALES

Le 17 Mars 2017

1. GENERALITES

Dans le cadre de l'exécution du programme d'activités de son Directeur d'Administration et de Gestion des Transports, le Ministère des Transports a financé à l'occasion de la 10^{ème} édition de l'Intelligence rurale dans le cadre du financement du Budget d'investissement Public, pour l'exercice 2017.

Il s'agit des projets suivants :

N°	Libellé
1	Projet de réalisation d'un pont à Mbalila
2	Projet de travaux sur l'état des routes communales de Mbalila
3	Projet de travaux sur l'état des routes communales de Mbalila
4	Projet de travaux sur l'état des routes communales de Mbalila

En vue d'arrêter une liste des sociétés admissibles aux appels d'offres Nationaux Restreints pour l'exécution de ces projets, le Ministre des Transports lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt des candidats suivants :

2. OBJET DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le projet de réalisation d'un pont à Mbalila, les travaux de réhabilitation des routes communales de Mbalila et les travaux de réhabilitation des routes communales de Mbalila sont classés comme des travaux de **d'investissement public**.

3. PARTICIPATION

3.1- Les sociétés qui au préalable ont été agréées par le Ministère des Transports et qui ont obtenu le statut de prestataire agréé de la part de la Direction des Affaires Relationnelles du Ministère des Transports.

avoir une expérience dans la réalisation de travaux de réhabilitation des routes communales de Mbalila.

avoir des capacités techniques et financières adéquates pour la conduite d'une telle mission.

3.2- Les candidats potentiels doivent être agréés par le Ministère des Transports.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
 SERVICE DES MARCHÉS (1976-1977)

Avec la mention :

«AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT» (M.I.)
 CÉRIAL - CÉRÉALES
 (1976-1977)

8. CRITERES D'ÉVALUATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA PRÉQUALIFICATION

N.B. Tout dossier administratif non-conforme entraînera l'élimination de l'entreprise de l'entente sur le marché.

N°	Critères d'évaluation	Poids
1	Présentation du dossier	05
2	Présentation du cabinet d'études (ancienneté, capital, capacité financière, logistique et moyens humains)	10
3	Qualification des fournisseurs	10
4	Expérience du soumissionnaire (description des opérations rapportées à l'objet de l'appel)	10
5	Projet technique avec le détail des opérations, les méthodes, les modalités, les prix, etc. (à compléter par le soumissionnaire)	10
6	Cohérence de l'estimation du coût de la prestation	10
Total		100

Les candidats ayant obtenu à l'issue de l'évaluation un score global égal ou supérieur à quatre-vingt (80) points sur cent (100), seront retenus.

- Appréhensions :
- BCP (pour la production)
 - ARMA (pour publication)
 - MINT
 - DAGOC
 - ARQUINIS
 - AFFICHAGE

Signature : *[Signature]*
 Date : *[Date]*
 Lieu : *[Lieu]*
 Fonction : *[Fonction]*